

-----  
CABINET  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
-----

DIRECTION DES EXAMENS, CONCOURS  
ET CERTIFICATIONS

**ARRETE N° 235 /MEPST/CAB/SG/DEx-CC**

portant ouverture du concours national de recrutement  
d'élèves pour les lycées scientifiques de Lomé et de Kara.  
Session de 2024



**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,  
SECONDAIRE ET TECHNIQUE**

Vu la Constitution du 06 mai 2024 ;  
Vu l'ordonnance n° 16 du 06 mai 1975 portant Réforme de l'Enseignement au Togo ;  
Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnels ;  
Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et des ministres ;  
Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;  
Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret n° 2020-080/PR du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant composition du gouvernement, modifié par le décret n° 2020-090/PR du 02 novembre 2020 ;  
Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation ;  
Considérant les nécessités de service ;  
Vu la décision interministérielle n° 009/MEPST/MESR/MET du 27 octobre 2023 fixant les dates des examens et concours de l'année scolaire 2023-2024 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est ouvert, au titre de l'année scolaire 2024-2025, un concours national de recrutement d'élèves pour les lycées scientifiques de Lomé et de Kara.

**Article 2** : Le concours se déroulera dans les centres ci-après :

- Lomé : Lycée de Tokoin ;
- Tsévié : Lycée de Tsévié ;
- Kpalimé : Lycée de Kpodzi ;
- Atakpamé : Lycée d'Atakpamé ;
- Sokodé : Lycée de Sokodé ;
- Kara : Lycée Kara I ;
- Dapaong : Lycée de Nassablé.

**Article 3 :** Le nombre de places ouvertes au concours est de **100** :

- Lycée Scientifique de Lomé : **45 places** dont **15 filles et 30 Garçons** ;
- Lycée Scientifique de Kara : **55 places** dont **26 filles et 29 Garçons**.

## I. CONDITIONS A REMPLIR

**Article 4 :** Le concours est organisé à l'intention des élèves togolais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- être âgé de **17 ans au plus à la date du concours** ;
- avoir réussi au Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), session de 2024, avec une moyenne supérieure ou égale à **16/20**.

## II. SELECTION DES ELEVES

**Article 5 :** La sélection des élèves se fera en deux phases :

- une phase de présélection ;
- une phase d'épreuves écrites (concours).

### • La présélection

La présélection se fera à partir des notes obtenues en mathématiques, en sciences physiques, en français et en anglais, en classe de quatrième et de troisième d'une part et à l'examen du BEPC d'autre part.

### • Le concours

Le concours comportera deux épreuves :

- une épreuve écrite de mathématiques, durée 02 heures, coefficient 2 ;
- une épreuve écrite de sciences physiques, durée 02 heures, coefficient 2.

**Article 6 :** Les candidats admissibles seront soumis à une visite médicale de contrôle attestant qu'ils ne souffrent d'aucune maladie contagieuse ou chronique.

## III. DOSSIER DE CANDIDATURE

**Article 7 :** Le dossier de candidature adressé à monsieur le ministre des enseignements primaire, secondaire et technique doit comporter les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite signée du (de la) candidat (e), indiquant le centre d'écrit et le lycée scientifique choisis ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
3. une copie certifiée conforme du certificat de nationalité togolaise ;
4. un certificat médical datant de moins de trois (3) mois, attestant que le (la) candidat (e) est apte à poursuivre les études au second cycle du secondaire ;
5. une copie certifiée conforme de l'attestation du CEPD ;
6. une copie certifiée conforme du relevé de notes du BEPC ;
7. une copie certifiée conforme des bulletins des classes de quatrième et de troisième.
8. Une quittance de frais d'inscription de 5000 francs

**Article 8 :** Les dossiers de candidature sont déposés dans les directions régionales de l'éducation à Lomé, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong à partir de **lundi 12 août 2024**.

**Article 9 :** La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **jeudi 22 août 2024 à 17 heures**.

#### IV. DEROULEMENT DU CONCOURS

**Article 10** : La date du concours est fixée au **mardi 03 septembre 2024**. L'appel des candidates / candidats aura lieu à 07 heures.

**Article 11** : L'accès à la salle d'examen est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou carte d'identité scolaire de l'année en cours).

**Article 12** : Les candidates/candidats ne peuvent composer que dans le centre choisi.

**Article 13** : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République

Lomé, le **06 AOUT 2024**

P. le Ministre et P.O  
Le Directeur de Cabinet

# SIGNE

Dr Piyabalo NABEDE

#### AMPLIATION

PR (compte rendu)  
PM (compte rendu)  
CAB/MEPST  
SG/MEPST  
Tous ministères  
Directions MEPST  
IESG  
DB  
DCF  
DF  
DGTCP  
JoRT

01  
01  
02  
02  
36  
10  
01  
01  
01  
01  
01  
01



Pour ampliation  
le Secrétaire Général,

Barakpété AHIYA